Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 30 (1959)

Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 11. Novembre 1959

SOMMAIRE

Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel
La coexistence dans le monde moderne de l'activité industrielle et de l'activité agricole
Le marché du travail — Chronique économique

Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel[1]

Qu'entend-on par « maintien » de la population paysanne ? Les termes de la Loi sur l'agriculture sont les suivants :

Que veut dire conserver une forte population paysanne ?

> « L'Assemblée de la Confédération suisse, vu les articles ... de la constitution, en vue de **conserver une forte population paysanne** ... arrête : ... »

D'après la Loi sur l'agriculture, « maintenir » correspond à « conserver ». On peut y voir, au premier abord, une notion de défense négative. Il est bien dit « forte » population paysanne, mais est-ce que l'on entend par là une population paysanne **nombreuse** ou veut-on dire population paysanne **économiquement forte ?**

Beaucoup de paysans...

La Loi sur l'agriculture constitue-t-elle une base légale permettant de rendre notre agriculture réellement prospère ? J'ai plutôt l'impression que l'on s'intéresse davantage au nombre de paysans qu'au plus grand nombre possible d'exploitations paysannes viables. On est plus soucieux de **maintenir pour maintenir** que de travailler à l'essor et à la prospérité de l'agriculture.

... ou agriculture prospère ?

Il est intéressant d'analyser la nature des raisons invoquées par les partisans du maintien de l'agriculture suisse.

Les arguments en faveur de son maintien

1. Tout d'abord, un grand nombre de ces partisans sont animés par un élan de générosité dont on ne sait s'il est réel et agissant ou s'il est la manifestation d'un certain sentimentalisme.
   Il existe, en effet, nombre de gens qui n'ont rien contre l'agriculture et qui pensent que les paysans ont le droit de vivre comme les autres ; s'ils étaient adversaires de la paysannerie, ils renieraient ce qui, en eux, représente encore une attache à la terre.

Sentiment

[1] Nous publions les textes de deux conférences remarquables, données par M. J. Vallat, ingénieur agronome, Lausanne, et M. H. Noilhan, avocat, Paris, à la dernière Journée d'information agricole de l'A.D.I.J., sur des problèmes que l'essor industriel et scientifique du XXe siècle pose à l'agriculture.